

INFO.CU vol.11

Mars 2023



COMITÉ DES
USAGERS DE
SAINT-JÉRÔME



L'INFO-CU vise à faire connaître le comité des usagers et suivre les activités offertes aux usagers de la région.

INFO-CU

Une fois par mois le Comité des usagers de Saint-Jérôme vous renseigne sur vos droits, sur vos responsabilités.

Partagez l'INFO-CU à vos amis, il est important que comme usagers du système de santé vous connaissiez vos droits.

Vous pouvez avoir accès aux INFO-CU antérieurs en cliquant [ICI](#).

VOS DROITS ET RESPONSABILITÉS

12 mois - 12 droits

À la demande des usagers, le Comité expliquera chaque mois un droit reconnu par la Loi sur les services de santé et services sociaux (LSSSS).

Mars 2023 :

Droit de choisir son professionnel ou son établissement:

Toute personne a le droit de choisir le professionnel ou l'établissement duquel elle désire recevoir des services de santé ou des services sociaux.

Si votre établissement n'offre pas les services nécessaires, on doit vous accommoder de façon la plus adéquate et si nécessaire vous transférer dans un autre établissement.

Voici des exemples :

👉 Vous vivez une situation conflictuelle avec votre médecin, en qui vous n'avez plus confiance. Vous devriez discuter avec lui de votre ressenti. Si cela ne fonctionne pas, vous pouvez demander de recourir aux services d'un nouveau professionnel en demandant au responsable du service. Il est important que vous soyez à l'aise avec les professionnels qui vous traitent.

Pour en savoir plus sur ce droit, explorer l'article suivant. [Droit en santé - référence Me Ménard](#)

👉 Votre état nécessite un hébergement en CHSLD, ressource intermédiaire. Votre proche ou vous même avez le droit d'exprimer sa préférence pour un centre d'hébergement soit en lien avec la proximité de sa famille, soit par préférence de milieu.

Pour en savoir plus sur ce droit, explorer l'article suivant. [Droit en santé- référence Me Ménard.](#)

Cependant, ce droit de choisir son professionnel ou établissement n'est pas absolu.

Il faut, entre autres, tenir compte :

- **Du nombre limité de ressources, tant dans les diverses régions que dans les établissements ;**
- **Des secteurs de services;**
- **Des ressources financières, humaines et matérielles dont les établissements disposent.**



Vous n'êtes pas satisfait des services reçus, contacter immédiatement le responsable du service qui vous accompagnera pour trouver des solutions. Sinon suivez la [PROCÉDURE](#) (nouvelle version) pour rapporter une insatisfaction. Cette démarche se fait **TOUJOURS DANS LE RESPECT DE PART ET D'AUTRE.**

À venir: Droit de recevoir les soins que requiert son état.

NOUVELLES

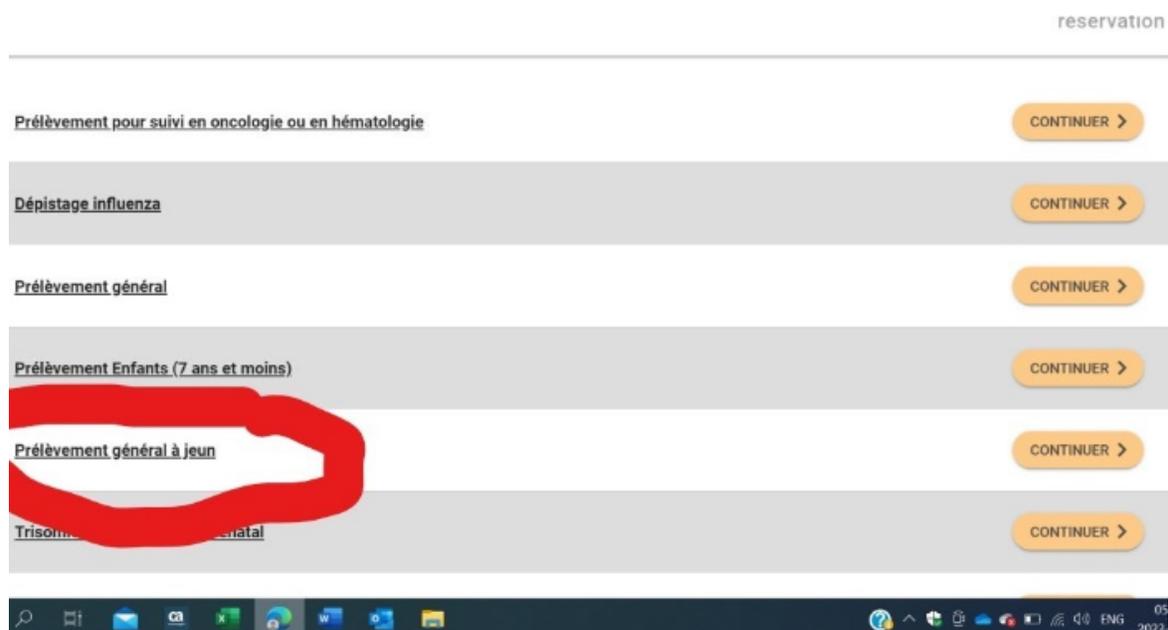
Clic santé

Des usagers ont manifesté au Comité leur insatisfaction en lien avec la prise de rendez-vous à la clinique de prélèvement de Saint-Jérôme via la plateforme Clic Santé.

L'insatisfaction était qu'un usager désirant prendre rendez-vous pour un prélèvement à jeun ne pouvait prendre rendez-vous avant 12h00.

Le Comité a discuté avec la responsable de la clinique de prélèvement et des plages horaires tôt le matin ont été ajoutées sous un nouvel onglet: [Prélèvement général à jeun](#).

Les plages horaires seront ajustées en lien avec la demande.



Déconditionnement des aînés

Le déconditionnement peut amener plusieurs conséquences chez l'aîné comme des problèmes physiques,

mentaux et sociaux reliées à l'inactivité et qui peuvent mener à la perte d'autonomie. Pour améliorer la situation, le CISSS a mis en place des mesures préventives que vous pouvez consulter sur le site Web du CISSS: [Prévention du déconditionnement](#).

Retrait des agents de sécurité COVID dans les entrées dans six hôpitaux du CISSS des Laurentides

Voici un communiqué émis par le CISSS concernant le retrait des agents de sécurité COVID:

Le CISSS des Laurentides retirera de façon progressive les agents de sécurité COVID dans les entrées des six hôpitaux. Ce délestage graduel s'applique à l'ensemble des installations des CISSS et CIUSSS de la province. Il est important de garder en tête que les agents de sécurité réguliers (patrouilleurs jour/soir/nuit) restent en poste. Les agents de sécurité COVID, en place depuis le début de la pandémie, avaient pour mission de rappeler les consignes PCI (prévention et contrôle des infections) aux usagers ainsi qu'aux visiteurs. Afin que ces consignes soient encore et toujours respectées, de la signalisation sera installée aux mêmes endroits (entrées des hôpitaux) où se trouvaient ces agents. Des boîtes de masques et des bouteilles de désinfectant à mains s'y trouveront. Les équipes d'hygiène/salubrité seront responsables du remplissage de ces items. Le délestage des agents de sécurité COVID sera graduel sur une période de six semaines. [Le retrait est débuté depuis février 2023.]

CONFÉRENCES GRATUITES

Le comité vous invite à assister à des conférences présentées mensuellement. Elles sont présentées en collaboration avec d'autres organismes soit la [TRARA](#), [l'AREQ](#), la [FADOQ](#) et les [bibliothèques de Saint-Jérôme](#)

[Inscription ICI](#)



*Retrouvez ces événements sur notre page [Facebook](#)

LES MEMBRES DU COMITÉ DES USAGERS DE SAINT-JÉRÔME



Le comité est
actuellement à la
recherche d'un(e) agent
de liaison.

Consulter ce [lien](#) .

Gauche à droite, 1ere rangée

- Céline Longpré, présidente
- Isabelle Lampron, vice-présidente
- Daniel Leduc, trésorier
- Guylaine Filion, membre de la population.

2e rangée

- Denise Pichette, membre de la population
 - Johanne Bazinet, présidente du comité de résidents du CHSLD de Saint-Jérôme
 - Micheline Leduc, membre de la population
-

COORDONNÉES DU COMITÉ

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

CHSLD de Saint-Jérôme

200 rue Rolland, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5S1

450 432-2777, poste 25105

comite.des.usagers.cissslau@ssss.gouv.qc.ca

Horaire d'ouverture du bureau:

Lundi-mardi-jeudi de 8h00 à 15h00

Si vous ne désirez plus recevoir le bulletin INFO-CU cliquer [ICI](#).



*Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides*

Québec 